



par Astrid Bouchedor (FIAN Belgium)

PRESSIONS SUR NOS TERRES AGRICOLES

Face à l'artificialisation des sols, quels leviers d'action ?

«En Europe, aujourd'hui, des dizaines de milliers de petits-tes agriculteurs et agricultrices quittent l'agriculture chaque année, tandis que les grandes exploitations agricoles et l'agro-industrie élargissent leur champ d'application rapidement. La même logique impérative d'accumulation de capitaux mondiaux qui sont la force motrice de l'accaparement des terres dans le monde, sous-tend les processus de concentration des terres en Europe¹ ».

La **perte de terres agricoles** est aujourd'hui un enjeu largement reconnu. Il s'agit là de l'expression directe des grandes tendances subies par le marché foncier agricole ces dernières décennies : pressions accrues sur les terres, concurrence des usages, concentration et spécialisation des exploitations agricoles, diminution du nombre d'actifs agricoles, augmentation des prix du foncier, disparition des fermes, difficultés de renouvellement des générations en agriculture et de transmission des fermes, compétitivité tournée vers les rendements et non vers l'autonomie des exploitations, appauvrissement de la biodiversité, surconsommation de l'eau et pollutions nombreuses, dégradation du sol et de la qualité de l'air,...

Le paysage agricole est en mutation. L'agriculture entrepreneuriale, poulain de la modernisation à marche forcée encadrée par l'État, laisse de plus en plus place à l'agriculture capitaliste, tandis que l'agriculture paysanne se réinvente pour survivre². Ce changement de paradigme traduit **les conséquences d'une financiarisation et d'une capitalisation de**

l'agriculture³ toujours plus marquées : l'essor du marché des parts sociales, la précarisation du travail agricole, l'artificialisation des sols, etc.

L'évolution du marché foncier agricole, et plus spécifiquement l'artificialisation des terres agricoles, restent encore malheureusement peu ou mal documentés. Le manque de consensus sur une définition unique des « terres agricoles » et la diversité de systèmes partiels de récoltes de données constituent les causes de cette **absence de données objectives** et participent à l'aggravation de la problématique. S'ajoute à cela le manque de régularité de l'actualisation des données, comme c'est le cas pour les données au niveau européen (Eurostat) sur la situation agricole qui n'ont pas été actualisées depuis 2013.

Ce sont les observateurs de terrain (administrations, organes de régulation, syndicats agricoles) au niveau national qui nous permettent de dégager ces tendances. D'une part, ils dénoncent l'absence de collecte de données fiables et justes. Les écarts observés entre terre agricole (classification du cadastre) et SAU⁴ (déclarations PAC) illustrent à juste titre l'importance de mettre en place des

1 ECVC & HOTL Alliance, « Land concentration, land grabbing and people's struggles in Europe », 2013, <https://www.tni.org/en/publication/land-concentration-land-grabbing-and-peoples-struggles-in-europe-0>

2 Jan Douwe Van der Ploeg propose une typologie des modes d'agriculture différenciant l'agriculture paysanne, l'agriculture entrepreneuriale et l'agriculture capitaliste. Cette typologie est fondée sur le présupposé que « l'essence de la différence réside dans les procédés choisis pour structurer le social et le matériel », avec des conséquences sur la répartition de la valeur ajoutée et sur la durabilité des processus.

3 La libéralisation de l'économie agraire (le retrait de l'Etat des activités productives – en particulier la fin des politiques étatiques de structure et d'encadrement de l'agriculture – et la libre circulation des marchandises) et la financiarisation de l'économie agraire (recours au financement par endettement, la valorisation des produits et des actifs sur les marchés financiers qui sont de plus en plus sensibles au contexte économique international) sont les causes principales du changement de paradigme en cours.

4 Surface Agricole Utile (SAU).



ARTIFICIALISATION DES TERRES EN WALLONIE

« terrain artificialisé »

Toute surface retirée de son état naturel, forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue ou non.

Moyenne des surfaces articialisées par an = 1730 hectares, soit 2420 terrains de foot

Moyenne des terres agricoles perdues par an = 1500 hectares, soit 2100 terrains de foot



+17,4% de terres artificialisées depuis 1985

2016

156 885 hectares

de terres artificialisées

730 012 hectares

de terres agricoles



Sources : SPF Finances/AGDP - Base de données Bodem/Sol aux 1er janvier ; Nomenclature CPDT-DGO3-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2017 ; Recensement agricole DG Statistique. Graphisme : Camila Guzman Martini



observatoires fonciers tant au niveau européen que belge. D'autre part, les acteurs constatent que les systèmes de collecte de données ne se sont pas adaptés à l'évolution du modèle agricole, rendant « **obsolètes** » les **outils de régulation foncière**. La financiarisation du secteur agricole et le remplacement massif des agriculteurs familiaux par des sociétés agricoles aurait du faire évoluer ce système afin de pouvoir contrôler les ventes de parts sociales de ces sociétés mais il n'en est rien. Les rares États européens qui sont en mesure d'intervenir dans le cadre de vente de parts sociales de société agricole ne peuvent agir qu'à la marge, pour les transactions foncières en plein propriété. Cette libre circulation de mouvement des capitaux est renforcée dans le contexte de l'UE. De plus, la distanciation entre capital et travail alimente les phénomènes de concentration de terres ainsi que la disparition des fermes et des agriculteurs.

La **capitalisation des exploitations agricoles** facilite la précarisation du travail agricole par le recours aux entreprises de travaux agricoles et l'utilisation de contrats temporaires.

Les espaces agricoles sont le terrain de concurrences accrues. **L'artificialisation des sols**, surtout à travers la pression urbaine foncière, reste **l'une des causes principales de la disparition de terres agricoles**. En Europe, depuis 1960, 20% des terres ont connu ce phénomène (environ 33 millions d'ha, l'équivalent de 11 fois la superficie totale de la Belgique) et 85% de ces terres artificialisées sont des terres agricoles. En Belgique aussi nos terres agricoles connaissent une artificialisation en **progression constante** (entre 12 et 17 km² par an depuis 1985). En 2017, **les terres artificialisées⁵ wallonnes couvrent 2602 km²**, soit environ 15% du territoire. A cela se rajoutent près de **465 km²** de SAU qui, en Wallonie, se situent **encore en zone urbanisable** et ne sont, par conséquent, pas protégés de l'urbanisation.

⁵ Y compris les terrains non cadastrés

Mais la question importante, au-delà des chiffres, reste de savoir quelles terres sont menacées par l'artificialisation et comment ? Les projections d'accroissement démographique, la forte demande en logements, le prix des terres, mais aussi surtout la propension belge à l'étalement urbain ne font qu'augmenter la **consommation résidentielle par habitant en Wallonie**, alors que les disponibilités foncières ne cessent de diminuer. Les Wallons utilisent une superficie au sol moyenne de 600m² pour leur habitat (logement, jardin, cour, garage,...), soit une moyenne deux à trois fois plus élevée que dans les pays limitrophes. Sur quinze ans, cette superficie résidentielle n'a pas cessé d'augmenter : de 270m²/habitant en 2000 à 297,4m²/habitant en 2017 (+11%)⁶.

Si le rôle prépondérant du logement dans l'artificialisation des sols n'est pas à remettre en cause, il ne doit pas pour autant faire oublier les **surfaces dédiées aux activités industrielles** ou artisanales. Si leur importance en volume est bien moindre, il n'empêche que leur progression reste significative. Un peu partout en Wallonie, de nombreux collectifs d'agriculteurs et de citoyens, se heurtent à la priorité donnée par leurs élus aux intérêts économiques privés, au détriment de l'intérêt général qui voudrait que prime la fonction nourricière de la terre. Dans les jeux de pouvoir qui s'exercent, il nous semble intéressant d'apporter un regard critique sur l'impact réel des *zonings* dans la perte de terres agricoles, et ce, malgré le refus de l'administration de partager avec nous ses données prospectives sur le sujet. Néanmoins, force nous est de constater, que ce soit face à la pression urbaine ou des infrastructures, **les politiques d'aménagement du territoire demeurent inefficaces étant donné le rythme actuel de l'artificialisation**. Il est urgent que les acteurs concernés réinvestissent dans les zones industrielles sous-occupées et les friches industrielles au lieu de continuer à donner leur feu vert au bétonnage des terres agricoles.

⁶ IWEPS, 2017, « Le développement territorial wallon en fiches - Fiche 3 : consommation résidentielle du territoire » Octobre 2017, <https://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon-fiches/>

La gouvernance foncière se construit, entre des **acteurs de statuts différents**, publics et privés, autour d'intérêts parfois divergents et d'enjeux souvent similaires, mais aussi spécifiques selon les territoires. Quels sont les rôles des différents acteurs ? Quels sont les enjeux environnementaux, productifs et urbains soulevés par la préservation des terres agricoles ?

Comment allouer les terres entre les différents usages en concurrence (agriculture, logement, industrie, loisirs, etc.) ? Quel pourrait être l'arbitrage ? Peut-on identifier des initiatives locales intéressantes en matière d'action publique foncière ? Quels sont les leviers d'action que devraient saisir nos décideurs ?

Guidées par l'intérêt général, les politiques publiques se doivent de répondre à cet enjeu capital pour notre droit à nous nourrir, et garantir une gestion économe et intégrée des terres agricoles. L'approbation d'une Résolution du Parlement européen reconnaissant les problèmes urgents de la concentration foncière et de l'accès à la terre dans l'UE en mars 2017 pourrait représenter un nouveau point de départ pour changer les politiques foncières en Europe. L'urgence d'adopter une directive européenne sur les terres agricoles reste une priorité, pointée du doigt par les eurodéputés et les acteurs de terrain.

Au niveau belge, suite à la régionalisation des compétences en jeu dans la question de l'artificialisation des terres, les Régions wallonne et flamande se sont penchées sur cette question mais sans résultats. Au niveau wallon, il semblerait que les promesses annoncées dans le Code wallon de l'agriculture en 2014 n'aient pas été tenues. Les nouveaux outils : banque foncière, observatoire foncier, élargissement du droit de préemption,... n'ont toujours pas été mis en œuvre. Cela est symptomatique d'un manque de volonté politique à mettre en œuvre une régulation du marché foncier en Wallonie. Au niveau flamand, bien que le récent plan d'action pour l'espace flamand (Livre blanc) propose de réduire à zéro le nombre d'hectares de terre qui passent quotidiennement en zone urbanisable d'ici à 2040, aucune mesure concrète n'est encore sur la table.



LES WALLONS : GROS CONSOMMATEURS D'ESPACE RÉSIDENTIEL

+ 48,7 %
Terrains résidentiels
1985 : 72291 ha
2017 : 107510 ha

+ 40 %
Terrains à usage industriel & artisanal
1985 : 12343 ha
2017 : 17350 ha

La superficie résidentielle en Wallonie est

3 x plus élevée
qu'aux Pays-Bas



2 x plus élevée
qu'en Allemagne



1,7 x plus élevée
qu'en France



«consommation résidentielle»

La surface utilisée en moyenne par habitant
pour se loger (logement, cour, garage,...)

297,4 m²/habitant.e

= superficie résidentielle

Wallonie - 2017



270 m²/habitant.e

= superficie résidentielle

Wallonie - 2010



Sources : SPF-Finances/AGDP-Base de données Bodem/Sol aux 1er janvier ;
Nomenclature CPDT-DGO3-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2017 ; Recensement agricole DG Statistique.

Graphisme: Camila Guzman Martini



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Mais c'est le niveau local qui est le lieu tant des conflits les plus légitimes entre acteurs concernés et citoyens sur l'affectation des terres que des initiatives les plus prometteuses. On y voit des autorités locales adoptant des plans de préservation des terres agricoles, organisant leur accessibilité ou encore orientant leur allocation à des usagers spécifiques (jeunes ou adoptant un modèle agricole durable), que ce soit de leur propre initiative ou sous la pression de collectifs citoyens, paysans et associatifs. Depuis peu, la question de la gestion du foncier au niveau local fait aussi partie des axes prioritaires dans les nouvelles formes de gouvernance des systèmes agroalimentaires locaux qui apparaissent en Belgique : les Conseils de politique alimentaire.

Les leviers à portée des décideurs politiques sont multiples et recouvrent différents aspects: la planification, la réglementation, la fiscalité, l'utilisation des biens publics, les politiques de distribution et de redistribution, le dialogue local, la sensibilisation du public...

Les expériences des acteurs de terrain réunis au sein du réseau européen *Access to Land* illustrent très bien ce champ des possibles⁷. Reste à savoir si nos décideurs politiques ont la volonté de s'y investir.

Retrouvez l'intégralité de l'étude sur www.fian.be/publication

Fian Belgium

@FIANbelgium

FIANbelgium

FIAN Belgium
Rue van Elewycyk, 35
1050 Bruxelles

www.fian.be

fian@fian.be

+32 2 640 84 17

Avec le soutien de :



⁷ Access to Land, "Supporting access to land for farmers in Europe: Experiences and potential of local authorities", décembre 2017. http://www.accesstoland.eu/Local-authorities-role-to-secure-access-to-land-for-farmers?var_mode=calcul